

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE D'ALTORF
PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus :

15

Séance ordinaire du 26 novembre 2012

à 20h30

Conseillers en fonction :

13

Sous la Présidence de M Gérard ADOLPH, Maire

Conseillers présents et
représentés :

11

Membres présents : MM BAAS René, BERNHARD Lucien, EYDER
Cyriaque, FOESSER Christian, KRAUTH Yves, MULLER Marc,
MUNCH Cédric, SCHNEIDER Marc, STAERK Guy, WEBER Jean-
Marc.

Absent non excusé : Mme SEYFRITZ Solange; M WILT Frédéric.

Secrétaire de Séance : M Guy STAERK

Date de convocation : 21 novembre 2012

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 OCTOBRE 2012

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2012

**85/12 : BUDGET COMMUNAL 2012 : décision modificative n° 2 ; modification de
délibération**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient, par suite d'une erreur dans la rédaction de la
délibération précédente, de prendre une nouvelle délibération concernant des transferts budgétaires au sein
de la section investissement

Le Conseil Municipal,
Entendu les explications données par Monsieur le Maire
Après délibération,
A l'unanimité des membres présents

DECIDE le transfert de crédits suivants au sein budget primitif 2012 section investissement :

INVESTISSEMENT									
Dépenses					Recettes				
Op	Chap	Nature	Compte	Montant	Op	Chap	Nature	Compte	Montant
11	21	Acquisition terrains	2111	+10 000,00 €					
12	041	PLU	202	+ 878,00 €	12	041	PLU	2031	+ 878,00 €
215	041	Divers bâtiments	21318	+ 1 173,00 €	215	041	Divers bâtiments	2031	+ 1 173,00 €
<u>211</u>	041	<u>Presbytère</u>	21318	+3 708,00 €	<u>211</u>	041	<u>Presbytère</u>	2031	+ 3 708,00 €

300	21	Travaux voirie	2152	- 10 000,00 €				
TOTAL				+ 5 759,00 €	TOTAL			+ 5 759,00 €

PREND ACTE que les transferts de crédits votés par délibération n° 73/12 lors de la séance du 15 octobre 2012 au sein de la section fonctionnement restent inchangés.

86/12 PROCEDURE D'ATTRIBUTION DU LOGEMENT DE L'ECOLE

Monsieur le Maire invite les Conseillers à examiner 3 possibilités de location du logement de l'école, soit :

- 1) Location ordinaire
- 2) Location à loyer modéré sous condition d'exécution par le locataire de menus travaux de conciergerie
- 3) Demande d'installation d'une micro-crèche privée par une administrée

**Le Conseil Municipal,
Après délibération et débat,
A l'unanimité des membres présents,**

- **CONFIRME** les termes de la délibération n° 80/12 prise en date du 15 octobre 2012, soit de **PRIVILEGIER** la location de l'appartement à une personne qui, en contrepartie du paiement d'un loyer modéré, effectuera de menus travaux de conciergerie
- **PREND ACTE** que dans cette configuration, la location se fera sous la forme d'une concession de logement. Le locataire sera employé par la Commune pour être en partie rémunéré pour le travail effectué. D'autre part, il bénéficiera d'une minoration du loyer. Il convient à présent de définir le quota d'heures correspondant à la minoration de loyer.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier

87/12 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SIVOM POUR L'ANNEE 2011 : avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport d'activité 2011 présenté par le SIVOM de Molsheim-Mutzig et Environs et comportant :

- une présentation de la structure
- une présentation générale des compétences et des moyens
- les actions et réalisations 2011

Considérant que L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport d'activité annuel stipule qu'il incombe au Président de l'Etablissement Public Intercommunal d'adresser chaque année au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement

ENTENDU le résumé de Monsieur le Maire

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents**

PREND ACTE du rapport d'activité 2011 du SIVOM de Molsheim-Mutzig et Environs tel qu'il a été présenté.

88/12 : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR RAVALEMENT DE FACADE

Le Conseil Municipal,

- Vu** la délibération n° 80/01 prise par le Conseil Municipal en date du 20 novembre 2001 portant sur les conditions d'attribution d'une subvention communale pour ravalement de façade aux administrés qui en effectuent la demande
- Vu** la demande de subvention présentée par M et Mme Bernard MAETZ en date du 14 novembre 2012
- Vu** la demande de subvention présentée par M et Mme Gérard HOLZMANN en date du 15 novembre 2012

Après examen des dossiers

Après délibération, A l'unanimité des membres présents DECIDE

D'ACCORDER une subvention pour ravalement de façade d'un montant de 200 € à M et Mme Bernard MAETZ pour leur habitation sise 10 rue Principale à ALTORF

D'ACCORDER une subvention pour ravalement de façade d'un montant de 350 € à M et Mme Gérard HOLZMANN pour leur habitation sise 25A route de Strasbourg à ALTORF

89/12 PROCEDURE DE REVISION DU POS ET DE SA TRANSFORMATION EN PLU : **point sur l'état d'avancement du dossier**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur l'état d'avancement de l'opération. Le dossier reste en consultation. Lors de la réunion de rentrée, la commission a examiné les remarques portées par les administrés sur le registre. En accord avec le bureau d'études et l'assistant à maîtrise d'ouvrage elle a accédé aux demandes qui ne s'opposaient pas aux contraintes environnementales imposées en matière d'urbanisme.

Une réunion de présentation du dossier aux personnes publiques associées aura lieu courant du mois de janvier. Elle permettra d'opérer les dernières modifications avant finalisation du dossier qui sera, après arrêt par le Conseil Municipal, soumis à enquête publique.

Parallèlement, la Commune d'Altorf va solliciter la Chambre d'Agriculture pour l'obtention de précisions concernant la réglementation applicable à proximité des exploitations agricoles (nature des exploitations concernées et définition des distances d'éloignement à respecter en fonction de la classification du bâtiment). Le bureau d'étude a été sollicité par les membres de la commission pour la production de plans annexes qui matérialiseront les limites des zones de constructibilité à respecter autour des exploitations et ainsi faciliter l'instruction des futurs dossiers d'urbanisme.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces informations et les conseillers non membres de la commission de travail demandent au bureau d'étude de veiller à assurer une meilleure lisibilité des documents après apposition des modifications décidées lors des séances de travail de la commission.

90/12 LOTISSEMENT DU BURGWEG : point sur l'état d'avancement du dossier

Monsieur le Maire informe les conseillers que le recours introduit par une association de la Commune a été retiré.

Par contre, les fouilles préventives, prescrites par arrêté préfectoral, ont mis à jour des vestiges gallo romains (voûtes de caves, ...). Le lotisseur et la Commune restent dans l'attente de la communication du rapport, mais il est, compte tenu des « découvertes » faites, possible que des fouilles complémentaires soient ordonnées et ainsi retardent le programme des travaux .

Enfin, le lotisseur a, en accord avec la Commune, noué un premier contact avec les personnes figurant sur la liste pour l'obtention d'un terrain.

91/12 REHABILITATION DE LA MTL : point sur l'état d'avancement du dossier

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la commission d'appel d'offre s'est réunie pour l'ouverture des plis des 22 lots concernés par le marché de travaux contracté pour la réhabilitation du bâtiment de la MTL avec extension. Un premier constat fait apparaître un dépassement de 100 000 € HT dans le coût des travaux. Les offres sont entre les mains du maître d'œuvre pour analyse. La commission se réunira le mercredi 5 décembre 2012 pour l'attribution des lots.

92/12 AUTORISATION A ENGAGER LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :

"Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars ou jusqu'à la date mentionnée au premier alinéa de l'article L 4311-1-1 pour les régions, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, ou jusqu'au terme de la procédure par l'article L 4311-1-1 pour les régions l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L 4312-6."

Monsieur le Maire précise que le montant budgétisé à la section dépenses d'investissement 2012 s'élevait à 837 550 € (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 208 500 €.

Le Conseil Municipal,

Entendu les explications données par Monsieur le Maire

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

d'OUVRIR les crédits suivants à la section investissement dépenses du budget 2013 :

Chapitre 20 opération 12 : Montant	10 000,00 €
Chapitre 21 opération 14 : Montant	16 000,00 €
Chapitre 21 opération 210 : Montant	20 000,00 €
Chapitre 21 opération 213 : Montant	20 000,00 €
Chapitre 21 opération 220 : Montant	2 500,00 €
Chapitre 21 opération 300 : Montant	140 000,00 €

93/12 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil des difficultés rencontrées par l'entreprise « Charcuterie ILLER » et sa mise en redressement judiciaire sur une période courte, soit jusqu'au 29 janvier 2013. La disparition de cette entreprise entraînerait une baisse non négligeable des recettes fiscales pour la Commune et affecterait le budget communal 2013 dans ses orientations. Les élus ont dans l'immédiat sollicité les instances fiscales pour une analyse des risques ainsi que le commissaire au redressement productif en Alsace pour une entrevue.

94/12 DIVERS

Monsieur le Maire apporte les informations suivantes :

1) Vente de terrains rue Principale :

Dans le cadre d'un projet de vente de terrains appartenant aux conjoints VETTER de Altorf, d'une superficie d'environ 50 ares répartie sur 3 parcelles, Monsieur le Maire a entrepris les démarches auprès des différents services en prévision de leur acquisition par la Commune.

2) Piste cyclable Altorf – Dachstein :

Les travaux sont en cours, avec comme objectif une mise en service courant du 1er semestre 2013.

3) Vente maison des soeurs :

La maison a été vendue par adjudication à la SCI GALAXIE, sise 4 rue du Couvent à ALTORF, au prix de départ, soit 150 000 € .

4) Conseil Municipal des Enfants (CME) :

Monsieur René BAAS informe les Conseillers que les membres du CME ont été élus et ont participé à la cérémonie d'installation d'un « toutounet » au niveau de la place Saint Cyriaque.

Ils feront également partie du jury qui sera chargé de récompenser les plus belles décorations de Noël et interviendront lors de la fête des aînées qui se déroulera cette année le 16 décembre.

5) Fêtes de fin d'année :

Tous les conseillers sont conviés à participer activement à la fête de Noël des personnes âgées qui aura lieu le dimanche 16 décembre 2012.

Un repas de Noël du personnel et des élus sera organisé. Il reste à confirmer la date entre le 25 janvier et le 8 février 2013.

La Commune est cordialement invitée à prendre part à la cérémonie des vœux du Maire de Courchelettes le 19 janvier prochain.

6) Chemin du Viehweg :

Suite aux discussions liées à la circulation sur le chemin du Viehweg lors des entrées et sorties d'école, le Conseil Municipal valide le projet de courrier préparé par Monsieur René BAAS à l'attention de tous les utilisateurs du chemin. Il sera contre-signé par la directrice de l'école, les représentants des parents du conseil d'école et par Monsieur le Maire.

Nom - Prénom	Signature	Nom -Prénom	Signature
ADOLPH Gérard		KRAUTH Yves	
BAAS René		MULLER Marc	
BERNHARD Lucien		MUNCH Cédric	
EYDER Cyriaque		SCHNEIDER Marc	
STAERK Guy		SEYFRITZ Solange	
FOESSER Christian		WEBER Jean-Marc	
		WILT Frédéric	